

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE (19h45), Carole BOULET, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Bénédicte BARDOUX, Nathalie HABRAN, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Clément JEAN-ALPHONSE, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Lionel SAINT-PRIX.

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Nadia ACCUS-ADAINÉ à M. Serge PAIN,
Mme Marielle BOCALY à M. Lionel SAINT-PRIX,
M. Cédric LASSEGUES à M. Arnaud RENE-CORAIL,
M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN,
M. Serge SAINTE-ROSE à Mme Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

Absente excusée : Mme Marlène MAIKOOUVA.

Absents excusés : MM. Albert-André PINVILLE, Robert RENE-CORAIL.

Absentes : Mmes Stévine CELESTIN, Nathalia GUILLOIS, Laurence LOPEZE.

Absents : MM. David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Giovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 16 élus présents, 5 procurations, 3 absents excusés et 5 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire salue et remercie les élus pour leur présence à ce dernier Conseil municipal d'avant la pause estivale, puisque le prochain aura lieu en septembre ou octobre prochain.

A 19h 15min, il procède à l'appel des élus en évoquant la difficulté à atteindre le quorum en ce début de vacances. Celui-ci est en effet tout juste atteint, et l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA est désignée secrétaire de séance.

Le Maire informe les élus que :

- La municipalité était contrainte de tenir ce Conseil municipal, même si le nombre de points à l'ordre du jour est restreint.
- Le PV du dernier conseil (19/06/2025), qui a été mis à la signature la veille, leur sera bientôt transmis et mis à leur approbation lors du prochain Conseil.

Il procède ensuite à la lecture des points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1- DECISION MODIFICATIVE N° 1/2025 - COMMUNE
- 2- MISE EN OEUVRE DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER - CHOIX DES FILIERES ET DES ZONES CONCERNÉES CADRE LEGAL : LOI N° 2023-175 DU 10 MARS 2023 (LOI APER)
- 3- MISE EN OEUVRE DES MESURES DE SURETE LORS DE L'ESCALE DES NAVIRES DE CROISIERE SUR LES TROIS-ILETS
- 4- REDEVANCE A APPLIQUER AUX ACTIVITES DE BATEAUX DE CROISIERES
- 5- AVIS DU CONSEIL SUR LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAESM POUR LA MANDATURE 2026 - 2032
- 6- PREPARATION SAISON CYCLONIQUE 2025 (RAPPEL)
- 7- QUESTIONS DIVERSES

Au fil de cette lecture, il apporte les quelques éléments d'information suivants, à savoir, premièrement que ce Conseil a été programmé essentiellement pour la présentation des points 3 et 5.

Monsieur AUGUSTINE doit en effet transmettre dès le mois d'octobre la délibération relative aux mesures de sûreté lors de l'escale des navires de croisière, alors que la délibération sur la répartition des sièges du Conseil Communautaire doit être prise au plus tard au mois d'aout.

Puis, s'agissant des autres points :

- La ville doit déterminer ce qui peut être fait sur son territoire en matière d'économie d'énergie (point N°2 relatif aux ZAER).
- Des entreprises réclament le paiement de factures antérieures qui n'avaient pas été mises sur Chorus (Point complémentaire N° 7.1).
- Une information est portée aux élus sur la réaffectation de postes budgétaires liée au nouvel organigramme (Point complémentaire N° 7.2).
- Et enfin, la ville recherche des financements auprès de la CAF afin de faire face aux besoins que les enseignants transmettent toujours en fin d'année scolaire (Point complémentaire N° 7.3).

En questions diverses, seul Monsieur HABRAN a émis le souhait d'intervenir pour parler du label villes sportives.

Le Maire entame ensuite l'examen des points à l'ordre du jour.

1- DECISION MODIFICATIVE N° 1/2025 – COMMUNE

Sur invitation du Maire, Monsieur Bruno LOF, après avoir salué les élus, procède à la présentation du rapport.

La finalité essentielle de cette DM est de voter les crédits nécessaires au paiement de la souscription des parts nouvelles de l'usine du Galion que la ville a passé au mois de juin. Et l'occasion a été saisie pour acter l'évolution des dépenses et recettes certaines à cette date.

Section de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement, la ville a reçu la notification définitive du DILICO, donc de la participation à l'effort national des collectivités, qui se traduit par un besoin de 37 300 €, au chapitre 014.

Au niveau des recettes, la préfecture a demandé de réduire les impôts directs locaux de 100 000 €, estimant la prévision de la ville un peu optimiste.

Il en résulte donc une diminution de 137 300 € du chapitre 023 pour équilibrer la section de fonctionnement qui diminue tant en dépenses qu'en recettes de 100 000 €.

Section d'investissement

La contrepartie est donc de 137 000 € au niveau de la section d'investissement.

Le virement diminue donc au niveau des recettes.

Et dans les dépenses, on retrouve :

- La ré imputation de 24 906 € du chapitre 204 au chapitre 13, demandée par la DGFIP.
- Et le point essentiel de cette DM, à savoir les crédits de 1 320 € pour la souscription des parts nouvelles de l'usine du galion.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le chapitre 23 des immobilisations en cours est réduit de 138 620 €.

Donc la section d'investissement diminue de 137 300 €, et globalement cette DM porte sur une diminution de 237 300 € cumulant les deux sections.

La taxe sur les logements vacants

A l'issue de cette présentation, la Maire revient sur l'origine de la diminution de 100 000 €. Celle-ci concerne les fameux logements vacants qui ont fait dernièrement l'objet d'une intervention de Madame DOMERGE MAIKOOUVA.

Sur ce point, la ville avait quasiment reporté le montant prévisible de l'année précédente. L'Etat a refusé, face au risque d'avoir énormément de personnes déclarant leur maison insalubre. Il faut bien entendu pour cela que les services de police aient constaté au préalable que la maison n'est pas habitable, et qu'elle ne peut donc être louée. Dans le cas contraire, ce serait un logement vacant.

A une intervention hors micro de Madame DOMERGE MAIKOOUVA qui parle vraisemblablement de la cotation des maisons de 1 à 8, le DGS répond que cela ne concerne pas les maisons insalubres. Ce dont elle parle concerne la CCID, la Commission Communale des Impôts Directs, où effectivement il y a des cotations suivant le plus ou moins bon état des logements. Mais cela n'a pas à voir avec les maisons insalubres.

Le Maire poursuit en indiquant que des contribuables des taxes foncières qui, en dehors de leur résidence principale, ont un logement qu'ils ne mettent pas en location, demandent effectivement à la ville de le déclarer inhabitable. Cela le constraint de faire contrôler ces maisons par la police municipale, qui est assermentée. Et si elles sont effectivement inhabitables, ces contribuables peuvent demander à la DGFIP l'exonération de la taxe sur les maisons vacantes.

Ces fameux 100 000 € se rapportent donc à ce problème de logements vacants. Il ne faut donc pas être très gourmand dans cette affaire-là. Mais il y a effectivement beaucoup de logements vacants aux Trois-Ilets, plus de 400. Et fort heureusement, tout le monde ne demande pas à en être exonéré. La ville perçoit deux taxes, à savoir celle sur les logements vacants qui représente entre 900 et 1 000 € et celle sur les résidences secondaires qui représente à peu près les mêmes montant pour les F3.

La zone artisanale de Vatable

La ville ne payera pas ces 24 906 €. Le Maire a sur ce point demandé au DGS de faire un courrier à ce sujet, parce que cela revient à l'Espace Sud.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la zone artisanale de Vatable n'est en effet plus du ressort de la municipalité. L'espace Sud avait pris tout un bureau d'études pour constater sa situation, et la ville leur avait donné le montant de ses dépenses (l'entretien des lieux, l'éclairage et autres).

À ce jour, l'Espace Sud n'est jamais intervenu sur la zone, mais leur financier estime cependant qu'il y a de l'argent à récupérer là.

A aucun moment ils n'ont demandé à la ville de leur adresser les factures d'électricité et d'entretien de Bougainvilliers, ni des travaux que la commune effectue pour boucher les trous entre le giratoire d'entrée de la RD7 et le petit giratoire en béton qui se trouve dans le lotissement juste avant celui de Beaufond.

C'est la ville qui entretient toute cette zone. L'Espace Sud n'y est jamais intervenu. La commune ne va donc pas payer cette somme, mais la mettra en dotations aux provisions à la fin de l'année.

Le Maire demande à Messieurs PATRICE et LOF de rechercher la date à partir de laquelle l'Espace Sud a été en charge de ce lotissement, afin de leur facturer l'entretien de la zone (l'éclairage public, l'entretien de la zone de bougainvilliers, les camions de bitume etc.), ils voudraient de 24 000 euros sans rien dépenser.

Des interventions hors micro de Monsieur PONCHATEAU, il en ressort que la zone dont il est question se situe entre le rond-point de Vatable, au niveau de Caraïbe Price, le lotissement Les Jalna, le petit rond-point en béton devant les HLM et le lotissement dans lequel habite Monsieur PONCHATEAU. Le reste est communal.

Madame ROUVEL indique faire partie d'une commission qui ne s'est réunie que deux fois au début de la mandature, et que depuis, il n'y a jamais eu de commission sur cette affaire-là.

Le Maire poursuit en informant les élus que la ville a demandé deux choses à l'Espace Sud et qu'elle est justement en train de leur écrire à ce sujet.

Gestion des déchets

Dans la matinée, il est intervenu au siège de l'Espace Sud sur le problème des déchets, et cette intervention sera complétée par un courrier.

Sur cette question, il leur a dit que l'Espace Sud n'est pas logé à la même enseigne que Cap-Nord et la CACEM, et que la population les interpelle.

Prenant le cas des D3E (réfrigérateur, cuisinière etc.), il explique que l'administré qui, lors de son achat, ne rend pas son vieil appareil au fournisseur, le déposera devant sa porte.

L'Espace Sud dit que ce n'est plus son problème mais celui de la ville maintenant. Et c'est pareil pour les matelas. La ville collecte donc ces éléments.

Mais pour ce qui est des tables et chaises, qui ont toujours été considérées comme de la consommation courante et donc comme des ordures ménagères, le Maire leur demande de jouer leur rôle, puisqu'aujourd'hui ils ne ramassent que les ordures.

Celui qui va aujourd'hui acheter un micro-ondes, ne ramène pas son vieux four au distributeur. Cela devient donc quasiment du consommable, mais l'Espace Sud dit que c'est aussi l'affaire du Maire. Reste donc à savoir ce qui sera l'affaire de l'Espace Sud.

Le SMTVD

Il est aussi question d'exutoire, et cela ramène à chaque fois au SMTVD.

C'est vrai qu'il y a un problème aujourd'hui avec cet établissement. Sur la déchetterie c'est porté midi, mais c'est fermé dès 11 heures. Il n'y a plus personne et l'agent de sécurité est même déjà à son poste.

C'est pareil aux Anses d'Arlet, au Saint Esprit, à Céron etc. En faisant le tour il y peut-être a une chance de trouver une déchetterie ouverte après l'heure.

Un autre problème se pose aux Trois-Îlets. Le Maire l'a abordé avec le Président de l'Espace Sud qui, selon ses dires, serait aussi confronté à cette difficulté dans sa commune.

Il trouve inacceptable que les déchets ménagers ne soient pas collectés le lundi matin à l'Anse à l'Ane, l'Anse Mitan et la Pointe du Bout. Cette semaine cela a été fait à l'Anse Mitan le mardi après-midi. Et il s'agit bien des sacs noirs, pas de matelas ou autres.

Donc le DGS en train de faire un courrier confirmant au Président de l'Espace Sud qu'il est inadmissible que l'on puisse collecter, le mardi ou le mercredi, des déchets à l'Anse Mitan, zone touristique reconnue de tous. Que le président accepte que les déchets soient collectés dans sa commune le mercredi au lieu du lundi, c'est son problème. Mais cela est inacceptable aux Trois-Îlets.

Salaires de l'office du tourisme

Le maire aborde ensuite le problème d'une autre CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) mentionné par Monsieur GALY et Madame ROUVEL.

L'Espace Sud prend à la ville 132 000 € pour payer les anciens salariés de l'office du tourisme, alors qu'aujourd'hui il ne paie plus ces salariés. C'est de l'enrichissement sans cause, et la commune doit être remboursée de ces 132 000 €.

Le Maire informe avoir demandé à plusieurs reprises au Président et aux élus de l'Espace Sud que cette CLECT se tienne. C'est en effet la condition nécessaire à ce remboursement, mais il n'y a toujours rien à ce jour.

Là ils vont prendre à la ville 24 000 € alors qu'ils ne sont jamais intervenus à Vatable. Vingt-quatre mille euros qui serviront à payer leur gueuleton que le Maire a estimé à 150 000 €, mais qui aurait couté, plus de 200 000 €, selon Monsieur GALY. Dans la matinée, ils ont dû voter 73 000 € de plus pour cela.

Loi NOTRe

Monsieur PAIN pointe du doigt une fois de plus la loi NOTRe et pose la question de savoir si la ville n'est pas le dindon de la farce dans cette histoire d'Espace Sud et d'OTI. Ils ne ramassent pas les ordures dans cette commune « touristique » qui ramène de la manne à l'OTI, donc à l'Espace Sud, et toutes les communes autour se gavent de cette manne, alors que les Trois-Îlets sont appauvris.

Donc le chien se mord la queue. Ils ne font rien de cette manne (taxe de séjour et autres incluses) pour embellir la ville. Bien au contraire ils la laissent sale.

D'où l'impression pour Monsieur PAIN que la ville est le dindon de la farce. C'est la ville des Trois-Îlets qui, dans le sud, supporte toutes les communes au niveau OTI, au niveau Espace Sud, à tous les niveaux.

C'est la loi NOTRe, mais Monsieur PAIN se demande tout de même s'il n'y a pas moyen d'envisager autre chose, car les Trois-Îlets sont la vache à lait des autres communes. Ils ne font rien pour améliorer la situation, mais encaissent les sous.

Le Maire conçoit que la ville subisse cette loi, mais souligne dans le même temps qu'il faut d'une volonté des élus pour sortir de-là. Il ne s'agit pas seulement de cette loi. Lorsque l'on sait que l'on n'a rien fait sur la zone de Vatable, ou ailleurs dans d'autres communes, on n'a pas à demander à la DGFIP de prélever comme cela 24 000 € à la ville. Ils le savent pertinemment.

Gestion des déchets (retour)

Le Maire indique intervenir à chaque bureau et chaque réunion sur la question des déchets et autres, mais que malheureusement cela n'est pas suivi d'effet.

Monsieur GALY indique de son côté appeler la SEEN à chaque fois qu'il est interpellé pour l'Anse Mitan et l'Anse à l'Ane, et que les déchets sont ramassés.

Le Maire lui rappelle alors avoir appelé dans la matinée Monsieur COMLAND pour faire enlever 3t de déchets devant le Bambou, alors qu'il n'a pas à le faire, puisqu'il y a des contrôleurs pour cela.

Monsieur GALY reconnaît ne pas appeler Monsieur COMLAND parce qu'il sait que cela prendra du temps. Il préfère appeler la SEEN directement et c'est fait.

Le Maire répond que la ville n'a pas à le faire, avant de répéter en guise de conclusion que l'Espace Sud n'est pas logé à la même enseigne que Cap-Nord et la CACEM

Monsieur PONCHATEAU voudrait connaître l'identité du responsable de la gestion des déchets à l'Espace Sud, parce qu'il s'y est rendu à plusieurs reprises et s'est retrouvé face à un petit jeune qui lui racontait n'importe quoi. Au final, les déchets restent dans tous les quartiers, et pas seulement à l'Anse Mitan et à l'Anse à l'Ane. C'est pareil dans son quartier. Ils ne ramassent rien du tout. La collecte des poubelles ménagères se fait le mardi ou peut-être le mercredi, et celle du jeudi peut peut-être le vendredi.

Deuxièmement, beaucoup de gens, lui compris, se plaignent maintenant de la prolifération des rats. Il va donc falloir que l'Espace Sud reconnaîsse que sa mauvaise gestion. Il y a de l'argent mais c'est une mauvaise gestion.

Le Maire acquiesce. C'est ce qu'il dit. La ville, comme d'autres communes, prend en charge l'enlèvement des déchets.

La commune de Sainte-Luce par exemple a un marché d'enlèvement des ordures. La DGFIP aurait pu refuser de payer la facture, puisque ce n'est plus de sa compétence.

C'est aussi le cas des communes de Ducos et du François. Ils ont dû passer un marché qui n'est plus de la compétence des communes, sous prétexte de dépôts sauvages. Cela voudrait dire que partout, devant toutes les portes, il y a des dépôts sauvages.

Le jeune qui a reçu Monsieur PONCHATEAU, considère que mettre un réfrigérateur ou une cuisinière, un matelas et deux chaises devant sa porte, c'est faire un dépôt sauvage. Ce qui voudrait donc dire que partout où l'on retrouvera de tels lots, ce sera des dépôts sauvages pour l'Espace Sud. Tout ce qui n'est pas dans les bacs (jaunes ou marrons), tout ce qui est déposé à côté est un dépôt sauvage. Même les déchets verts ne sont pas collectés aujourd'hui.

Le Maire expose le cas d'un habitant de l'Anse Mitan venu le voir le samedi précédent. Celui-ci lui a montré la photo d'un réfrigérateur qu'il a devant sa maison depuis un an (la date est incrémentée sur la photo). A l'Espace Sud, ils lui ont répondu qu'ils n'assuraient plus ces collectes et qu'il devait s'adresser à Métaldom, auquel cas l'entreprise le lui facturerait et il pairait donc deux fois.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Alors Monsieur le Maire à quoi sert ce planning qu'ils ont fait pour les informations en particulier, puisqu'il me semble que sur ce planning, il y a des jours, des..., il n'y a pas d'heures, mais il y a des jours, et il y a aussi le passage pour les gros encombrants. Et depuis quelque temps effectivement, il n'y a pas de ramassage des gros encombrants auprès des maisons des particuliers. Bon maintenant, au niveau de la poubelle jaune il y a des modifications. À partir d'une certaine date justement ce ne sera pas plus... ça ne sera plus les déchets plastiques ou carton qu'on devra mettre dedans. Je crois, il me semble, si je ne me trompe pas, que dans la poubelle jaune on devra tout mettre, parce qu'il y aura une modification là aussi. Cette information-là je ne sais pas s'ils l'ont déjà passée ou si on est au courant ou si c'est sur les ondes, mais comment il gère tout ça, parce que après le particulier il est perdu. C'est comme dernièrement il y a un particulier qui m'a interpellée pour me dire « ah oui il y a un dépôt sauvage en face des RICHEPI et qu'on ramasse pas. Et il y a la dame qui a la vanille et tout, et que les touristes n'ont pas de place pour se garer ». Alors je crois que, il faut que les gens se disent est-ce qu'une grand-mère va prendre sur son dos des gros encombrants pour emmener à Sainte-Luce, comme vous dites, ou ailleurs, fermé à des horaires ou pas ouverts quand ça devrait être ouvert. Là, il y a un gros souci à régler quand même avec l'Espace Sud. Je pense que c'est n'est pas une question non plus seulement que de ramassage des encombrants, mais à revoir toute la nomenclature qu'ils ont mis en place pour ce faire, pour que ça soit fait de façon correcte ».

Le Maire approuve les propos de Madame DOMERGE MAIKOOUVA. Relayé par les autres élus, il est intervenu sur ce sujet dans la matinée à l'Espace Sud. Ce problème se pose depuis un moment, le président a été interpellé et c'est à lui de faire suivre. Il ne faut pas tout mettre sur un problème d'exutoire qui est le SMTVD.

Les déchetteries

Pour ce qui est des déchetteries, le Maire informe avoir demandé le rapatriement de leur construction. Un courrier a été envoyé à cette fin, pour que Trois-Îlets puisse avoir sa déchetterie. Mais, ni les Trois-Îlets ni Ducos n'ont reçu de réponse jusque-là.

C'est une réalité, et pas une question de jalousie vis-à-vis de ce qui a été construit aux Anses d'Arlet.

Le problème est qu'à un moment donné, les trois EPCI ont transféré la compétence déchetteries au SMTVD, mais celui-ci n'a pas pu en construire, faute de moyens.

Le SMITOM a pu construire celle du Morne-Rouge. A Long-Pré au Lamentin, la construction d'une déchetterie avait débuté, mais a dû être interrompue. Et c'est la CACEM, qui a repris la compétence construction de déchetteries, qui est en train de la terminer, puisque le SMTVD n'a plus les moyens.

Les élus demandent donc à l'Espace Sud de prendre une délibération visant à récupérer la compétence construction de déchetteries. Mais l'administration de la communauté dit que ce n'est plus de la compétence des EPCI.

Le Maire, lors de son intervention au dernier Conseil Communautaire, a dit que la CTM est compétente pour le Plan Territorial d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, autrefois Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés. Les déchets assimilés correspondaient justement aux D3E.

La Région avait la compétence des déchets industriels et banals. Maintenant la CTM a la compétence de tout, mais il s'agit d'un plan. Elle n'est pas responsable de construire des déchetteries, mais doit mettre en place un plan d'élimination des déchets.

Donc l'administration a raconté des histoires à Monsieur LESUEUR qui dit que ce n'est plus de la compétence de l'Espace Sud.

La Prochaine fois qu'il le verra, le Maire compte dire au président qu'il s'est trompé, que Madame LETOR et Monsieur COMLAND les ont menés en bateau, lui et tous les élus présents à ce moment, puisque ce n'est pas l'affaire de la CTM mais celle des EPCI.

Et en dépit de ses courriers et demandes d'interventions, ce n'est toujours pas à l'ordre du jour. Le problème est que les 12 communes doivent aller dans le même sens. Or ce n'est jamais le cas au sein de l'Espace Sud. Chacun tire de son côté.

L'Espace Sud paye 6 000 € de loyer pour l'office du tourisme du Marin. Cette commune n'interviendra donc pas. Le Saint Esprit, qui a reçu une piscine et un pont, est content et ne demande rien. Aujourd'hui, seuls Ducos et les Trois-Ilets protestent. Les autres sont contents.

C'est ce qui se passe à l'Espace Sud, et le Maire manifeste à nouveau son intention de le dire, même s'il s'agit de Monsieur LESUEUR, du président de l'Espace Sud, car c'est l'intérêt de la Martinique, du sud et des Trois-Ilets qu'il défend. L'administration doit faire son travail et ne pas raconter d'histoire.

Le Maire ajoute ne pas avoir ce problème avec les agents de l'eau. C'est la raison pour laquelle tous les travaux SME et autres se réalisent. Il n'est responsable de rien d'autre que de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur GALY dit qu'il n'y a pas suffisamment de déchetteries en Martinique.

Le Maire répond que tout le monde le sait. Mais Monsieur LESIEUR se plaît à dire (dans la matinée encore) que c'est le sud qui a le plus grand réseau de déchetteries, avec six unités. De plus il dit ne pas être celui qui les a construites.

Les déchetteries du Marin, du François et du Vauclin ont été construites durant la présidence du Maire. Ensuite, avec Monsieur LARCHER la déchetterie du Saint-Esprit a été achevée et celle des Anses d'Arlet réalisée. Avec celle de Céron, cela fait donc six déchetteries sur 12 communes.

Au lieu de dire qu'il en manque six, Monsieur LESUEUR se dit content des six, parce que la CACEM n'en a pas suffisamment, de même que dans le nord où il en faudrait 18. Avec ce type de réponses, les ordures devant les portes ne sont pas près de disparaître.

Monsieur GALY explique qu'il faut d'une déchetterie pour 14 000 habitants. Il n'y en a donc pas suffisamment en Martinique. Il n'y en a pas dans le secteur Rivière Salée/Trois-Ilets alors que Trois-Ilets est une commune touristique.

Pour celle du Lamentin, il semblerait que les premières pierres seront bientôt posées. Et c'est effectivement la CACEM qui va la mettre en place. Mais on sait comment les choses se passent en Martinique, et il ne reste donc plus qu'à attendre.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Alors Monsieur le Maire, par rapport à ce que dit Monsieur GALY, effectivement on est en train de parler de ce problème de déchets. Mais si je me rappelle bien, dans un Conseil municipal vous nous aviez soumis cela, en nous parlant effectivement qu'il est prévu que, je ne sais pas quelle institution, je ne me rappelle pas, qui... s'il y a une commission aussi qui a discuté là-dessus où il y a eu une table ronde là-dessus, je ne sais pas, que chaque commune devrait avoir sa déchetterie.

Et dans cette même projection, il me semble qu'au niveau de l'urbanisme, et en Conseil municipal on a parlé aussi, et on a même déjà projeté il me semble de l'endroit où on souhaiterait que notre déchetterie soit installée. Alors, quand je reviens sur ce que vous avez dit de la reprise... quand vous avez parlé de la reprise de la construction, qu'est-ce que ces gens-là attendent justement si ça a déjà été mis sur la table et que les choses doivent se faire ? Qu'est-ce qu'ils attendent puisque c'est des dossiers qu'on est en train déjà de préparer tout ça il me semble. Alors quelles difficultés ils rencontrent, quels problèmes ? Puisque certaines communes ont déjà leur déchetterie. Monsieur GALY parle de 14 000 habitants pour avoir une déchetterie. Alors, quelles sont les difficultés que ces gens-là rencontrent pour mener à terme tous ces projets-là ? »

Le Maire répond être aujourd'hui un élu comme les autres à l'Espace Sud. Il ne dirige pas la communauté. Maintenant, il faut des priorités. Et ça se résume par un exécutif qui donne des priorités. C'est comme en mairie. Il y a le vote du Conseil municipal, et il y a les priorités que le Maire propose à cette assemblée.

Lui, il s'est limité à dire à l'Espace Sud que la priorité c'est l'eau et l'assainissement. Mais il s'agit là de budgets annexes, et cela n'a rien à voir avec quasiment le reste de la communauté.

L'Espace Sud, comme les autres EPCI, doit respecter la loi. Et cela revient toujours vers lui, puisque le plan d'élimination des déchets du Conseil Général avait été élaboré à l'époque.

Monsieur COMLAND, agent de l'Espace Sud, avait élaboré un plan de déchetterie pour le sud. Celui-ci prévoyait une déchetterie dans chaque commune, et chacune d'entre elles avait déjà déterminé le lieu d'implantation. C'est Vatable pour les Trois-Îlets. Mais les constructions se sont arrêtées à la sixième unité.

La déchetterie du Vauclin a été construite parce qu'il fallait supprimer la décharge de Château paille. A l'époque le Maire était président du SIVOM. Puis ce fut au tour de la décharge du François, à l'époque où Monsieur WAN AJOUHU était maire de cette commune. Ensuite le centre de transfert du Marin a été aussi transformé en déchetterie.

Par la suite, durant sa présidence, Monsieur LARCHER a pris le relais pour :

- Finir Saint Esprit avec Monsieur HAYOT qui avait tout prévu,
- Faire les Anse d'Arlet,
- Et faire enfin l'extension de Céron.

Toutes les communes avaient déterminé un lieu pour l'installation de leur déchetterie. Ducos, avec 14 500 habitants, aurait pu avoir la sienne, mais il y a eu une mésentente entre le départ de Monsieur CILA et l'arrivée de Monsieur MANCE. Ce dernier voulait installer cette déchetterie à proximité de l'aéroport, mais ce n'était pas possible. Il aurait fallu la mettre aux environs du stade de Ducos, comme l'avait choisi Monsieur CILA, à un moment où cette zone n'était pas aussi bâtie qu'aujourd'hui.

Il y a des sources de financement. Le problème c'est la décision politique. Cette compétence a été transférée au SMTVD, et si la décision politique de la reprendre n'est pas prise, il ne sera pas possible de commencer la déchetterie des Trois-Îlets, ni de déposer un dossier à l'ADEM ou à la CTM pour les fonds européens. C'est ce qui explique ce blocage.

Le Maire répète avoir demandé par écrit et interpellé le président à chaque plénière sur la nécessité de reprendre la compétence. Le problème c'est que ce sont les autres et pas lui (le Maire) qui font la politique de l'Espace Sud.

Chacun a ses priorités. Celui-là a déjà sa déchetterie, il a déjà ceci et cela, et il aurait préféré un autre investissement chez lui que construire une déchetterie ailleurs.

Le Maire revient ensuite sur ce premier point de l'ordre du jour en rappelant cette DM est normale et que les 24 906 € ne seront pas payés à l'Espace Sud. Bien au contraire, la ville leur demandera de lui rembourser ses factures avant de percevoir cette somme.

C'est la loi NOTR qui impose effectivement que la zone de Vatable soit transférée à l'Espace Sud, et il n'est pas possible d'y déroger.

Mais entre ce qu'a dit Monsieur LESUEUR en tant que Maire de Rivière Salée et la signature du Maire de Rivière Salée, il y a un monde de différence. Il a en effet dit qu'il est hors de question que Rivière Salée paye un centime de compensation, alors que c'est lui-même qui signe le titre de recettes sur les communes (titre de paiement de compensation) y compris sur sa propre commune. Aller comprendre.

Après tous ces éléments d'explication, le Maire met aux voix la décision modificative qui est votée à l'unanimité des membres présents.

2- MISE EN OEUVRE DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER - CHOIX DES FILIERES ET DES ZONES CONCERNÉES CADRE LEGAL : LOI N° 2023-175 DU 10 MARS 2023 (LOI APER)

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Dans le cadre de la loi APER, les collectivités doivent informer l'Etat des énergies renouvelables qu'elles souhaitent développer.

La ville a fait le choix d'aller au plus simple, de poursuivre ce qui se fait déjà, à savoir l'énergie solaire photovoltaïque. Il n'y a pas de suffisamment de vent, les rivières sont sèches et les vagues ne sont pas hautes. Développer les autres sources d'énergies renouvelables serait donc difficile.

La ville reçoit à longueur de temps énormément de demandes de propriétaires qui veulent mettre des panneaux solaires sur leurs toitures, pour leur consommation tout à fait personnelle ou pour la revente à EDF.

Dans ce cadre, elle a donc retenu l'ensemble des zones U (urbaines) c'est-à-dire Anse Mitan, Anse à l'Ane, bourg, AU (à aménager) ainsi que les hangars situés en zones agricoles. Mais un habitant de La Ferme ou de Beaufond pourra tout aussi bien obtenir ce permis. Pour rappel, c'est une priorité qui est établie, puisque l'Etat souhaite connaître les choix des collectivités.

La ville opte donc pour les hangars, les zones comme Poterie où la totalité de la toiture de l'usine est déjà couverte de photovoltaïque et où la demande a aussi été formulée pour couvrir les lacs. Une étude sera menée dans ce sens.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Monsieur le Maire quand vous parlez de lacs, justement on avait eu un dossier qui était passé pour la mare justement de Poterie La Haut (HAYOT). La mare ce n'est pas le lac ? »

Le Maire répond que ce dossier n'est plus à l'ordre du jour et explique que le terme lac est employé, mais qu'en fait les trous de Poterie ont créés artificiellement pour récupérer l'argile et qu'ils se retrouvent aujourd'hui remplis d'eau. Poterie demande, par l'intermédiaire d'un investisseur, à poser des panneaux solaires sur ces lacs, puisqu'il y en a déjà sur la toiture de l'usine.

La ville n'a pas retenu cette option et a choisi les toitures, toitures de hangars, toitures industrielles, toitures des maisons dans les zones U particulièrement. Mais cela ne veut pas dire que, dans le cadre du PLU, ceux qui sont à la campagne ne pourraient pas avoir, s'ils le souhaitent, des panneaux solaires sur leurs toitures.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Et dernièrement, enfin... l'année dernière il y avait quelqu'un qui était venu prospecter vers chez nous, parce qu'ils viennent, des fois on ne sait même pas qui c'est, pour prospecter. Et quand ils voient de grands terrains, de beaux terrains, et ... pour faire un peu comme à Génipa, comme ils avaient mis par terre... c'est à Génipa ? il y a des panneaux. Et dans les campagnes ils passaient pour proposer aussi pour mettre comme là aussi. »

Le Maire explique que ce n'est pas possible aujourd'hui, parce qu'il y a une délibération la CTM et de la région Martinique qui interdit ces champs, comme ils les appellent.

Il y en a déjà (dont celui de Ducos), mais comme ils voulaient aussi en mettre sur les zones agricoles, la Région a pris une délibération qui va se retrouver dans le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) et qui interdit ces champs sur les terres agricoles et les terres naturelles.

Pour ce qui est des options de la ville, c'est sur les toitures.

Le Maire demande s'il y a des questions ou objections.

Monsieur MENIL veut juste ajouter que les zones retenues n'ont pas de caractère obligatoire, et que cela n'exclut pas les autres zones. Les options retenues dans le rapport ne constituent pas quelque chose de figé. La ville ne fait que se mettre à jour d'une demande de l'Etat.

Le Maire le confirme puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

3- MISE EN OEUVRE DES MESURES DE SURETE LORS DE L'ESCALE DES NAVIRES DE CROISIERE SUR LES TROIS-ILETS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville recevait moins d'une dizaine des navires de 300 à 350 passagers qui arrivaient dans la baie. L'objet de ce rapport est de faire payer, par l'intermédiaire de la Marina, ceux qu'elle accueillera.

Le Maire laisse la parole à Monsieur Fabrice AUGUSTINE pour la présentation du dossier.

Monsieur AUGUSTINE après avoir salué l'assemblée commence son intervention.

Depuis 2023, à partir de 10 escales, ce sont les communes qui deviennent compétentes pour mettre en place les mesures de sûreté pour l'accueil des bateaux de croisière. Le Grand Port Maritime s'en occupait auparavant, et ils ont décidé de « déléguer une partie de leur « pouvoir » aux communes.

Il s'agit de la norme ISPS. C'est un outil international de prévention des actes illicites contre les navires, les personnes transportées, équipage comme passagers. Globalement, c'est ce que l'on voit sur le terminal de croisière à Fort-de-France. Cela concerne le contrôle des bagages (sacs à dos etc. lorsqu'ils en ont) et des personnes.

Quand les croisiéristes descendront des bateaux, ils devront être contrôlés afin qu'ils ne descendent pas sur le territoire avec des choses illégales et/ou dangereuses (drogue, armes, plantes, etc.). Et il en sera de même à leur retour, pour les mêmes raisons.

La saison de référence c'est 2017-2018, où la ville a accueilli 38 bateaux de croisière. L'année dernière il y en a eu 11, soit juste une unité au-dessus du seuil de la réglementation qui est de 10, et vingt escales sont prévues pour la prochaine saison 2025/2026.

Pour mettre en place ces mesures, il s'avère nécessaire de délimiter une zone dédiée uniquement aux croisiéristes, puisqu'ils ne doivent pas être en contact avec les usagers de la navette maritime, ni avec les personnes qui travaillent à proximité etc.

La zone privilégiée c'est la Marina. Madame HIERSO a déjà abordé la question en Conseil municipal. Cependant, certains bateaux ne veulent pas forcément aller sur la Pointe du Bout, et demandent parfois à venir sur Anse Mitan. La ville se retrouve donc dans l'obligation de faire une réglementation générale qui tienne compte de la Marina et de l'Anse Mitan.

Cela signifie, par exemple, qu'il va falloir séparer le ponton de l'Anse Mitan, moyennant un système de chaînes et de poteaux, afin d'avoir cet espace dédié. Au bout de ce cheminement, un agent de sécurité anglophone contrôlera les personnes.

La ville dispose déjà d'un devis fourni par la société Concept Caraïbe Sécurité qui est déjà en charge des contrôles au terminal de croisière, ainsi qu'à l'aéroport et aux Anses d'Arlet. Ils sont donc déjà réputés pour ce type de prestations.

Le nombre d'escales prévues est de 20. S'agissant du temps de présence des navires sur les Trois-Îlets, certains viennent pour six ou sept heures, alors que d'autres peuvent rester jusqu'à 16 à 18 heures, ce qui donne une moyenne de 11 heures de présence sur le territoire.

Le devis de la société s'élève à 6 558,06 €, dimanches et jours fériés compris. Le matériel de signalisation sera fourni par la société Proflash pour un montant de 1 466,38 €, soit un total de 8 024,44 € qui sera répercuté sur les bateaux, qui jusque-là venaient « gratuitement » sur le territoire des Trois-Îlets en bénéficiant des dispositifs mis en place par la police municipale, le service culturel et l'OTI.

En plus les voyageurs n'étaient pas contrôlés. Il était donc impossible de savoir à qui l'on avait affaire.

Ainsi le fait de rentrer dans la réglementation ISPS permet donc de :

- Savoir à l'avance combien de personnes viennent,
- Leur faire payer la prestation de sécurité qui va leur permettre d'être bien reçues, en sécurité justement,
- Sécuriser dans le même temps la population par rapport à ces visiteurs.

Le coût à l'heure, pour une moyenne 11 heures, est estimé à 37 € pour un bateau. Lorsqu'elle viendra au mouillage, la compagnie maritime devra payer 37 € de l'heure. A titre de comparaison, la ville des Anses d'Arlet qui reçoit un peu moins de croisières demande 30 € de l'heure.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce montant.

Le Maire attire l'attention sur le fait que ce n'est pas une opération à perte, puisqu'il s'agit ici de mettre en place cette redevance de sûreté de 37 € / heure / bateau, afin de trouver les fonds nécessaires pour payer la société.

Il demande ensuite s'il y a des questions.

Madame BOULET voudrait savoir ce qui est prévu pour le partage du ponton de l'Anse Mitan qui est utilisé par les usagers de la navette Blue Line ainsi que par les martiniquais qui vont à la plage. Et il ne faut pas oublier les actes d'incivilité que l'on retrouve au niveau de ces navettes maritimes. L'utilisation d'un cordon a été mentionnée, mais Madame BOULET se demande si ce dispositif ne fait pas courir le risque de se retrouver avec des dérives et des choses beaucoup plus importantes à gérer.

Madame PINVILLE répond qu'il y aura moins de difficultés pour le ponton de l'Anse Mitan, puisqu'actuellement la navette n'arrive qu'à la Pointe du Bout.

Le Maire fait remarquer qu'elle reviendra sur l'Anse Mitan.

Madame PINVILLE pose alors la question de savoir quand et si cela va coïncider avec la saison des croisières.

(Brefs échanges simultanés confus)

Le Maire rappelle que la ville reçoit déjà des navires, 10 ou 12 bateaux, et même plus cette année, tout cela sans ce système. La police municipale et l'OTI se chargeaient jusqu'à ce jour du contrôle de l'arrivée de ces bateaux.

Les croisiéristes descendent parfois du même côté que la navette, mais le plus souvent c'est l'autre côté qui est utilisé. Et puis il y a aussi les autres utilisateurs du ponton.

Dorénavant, la ville réservera aux croisiéristes le côté gauche du ponton lorsqu'on est face à la mer, et celui-ci sera effectivement partagé à l'aide d'un cordon et de plots.

On n'est bien entendu pas à l'abri d'incivilités de la part des jeunes. Fort heureusement ce n'est pas la période des vacances scolaires, mais cela pourrait bien sûr arriver en décembre.

Actuellement ils arrivent à la Pointe du Bout, où il y a des vigiles, et il n'y a par conséquent pas de problème sur l'Anse Mitan.

Monsieur AUGUSTINE ajoute que d'après les armateurs et les agents maritimes (puisque'il y a des agents maritimes Navimar et Antilles Shipping), l'accueil privilégié serait la Marina qui a prévu un ponton dédié, vraiment à l'écart.

Cependant certaines compagnies pourraient demander à venir sur l'Anse Mitan pour XY raisons, s'ils ne veulent que profiter de la plage ou autres. À ce moment-là, comme l'a expliqué le Maire, le ponton sera séparé en deux. C'est un dispositif amovible qui sera mis et remis. La mission de l'agent de sécurité sera alors non seulement de filtrer les personnes qui montent et descendent, mais aussi de sécuriser l'endroit et empêcher à d'autres personnes d'accéder à la partie dédiée.

Monsieur PONCHATEAU comprend que la ville puisse faire payer les bateaux, et souhaite connaître les recours de la ville dans le cas où quelqu'un voudrait venir là sans payer.

Après un bref échange (dans l'humour), le Maire lui explique que ce dispositif ne s'applique qu'aux bateaux de croisière.

Des échanges qui suivirent avec Monsieur PONCHATEAU (hors micro), on peut retenir que ce dispositif s'applique aux bateaux de croisière, que la redevance est perçue par le biais des agents maritimes, que c'était le grand port qui faisait ce travail et ce n'est plus le cas, et enfin qu'avec la redevance de 37 € la ville rentre dans ses fonds.

Le Maire met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

4- REDEVANCE A APPLIQUER AUX ACTIVITES DE BATEAUX DE CROISIERES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'une redevance à appliquer aux activités des bateaux de croisière. À chaque fois qu'ils viennent à la Marina ou sur le ponton de l'Anse Mitan, que les passagers descendent ou pas, les navires devront verser une somme égale à quatre euros par passagers.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA compare un peu ce dispositif à une taxe de séjour sur la mer.

Le Maire acquiesce. Si les passagers ne veulent pas descendre, c'est leur problème. Mais si un seul descend, l'armateur doit verser quatre euros par passager.

Monsieur AUGUSTINE précise que cette redevance tient compte des droits d'accès au ponton. Puisque la ville a une convention avec la CTM, elle peut demander une redevance du fait que celui-ci accueille en simultané plus de personnes que d'habitude, puisque les bateaux peuvent transporter 400 passagers et plus (800 ...). Par ailleurs, les chaloupes qui sont plus difficiles à manœuvrer peuvent également abîmer le ponton. Cette redevance va donc permettre de prévoir les petites réparations et l'entretien de ce ponton. Le montant est identique à celui de la Marina afin que les gens n'aient pas à choisir. Aux Anses d'Arlet, il est de 3 €.

Le Maire ajoute que c'est la différence de niveau entre les Trois-Îlets et les Anses d'Arlet qui explique ce montant de 4 €, qui ne s'applique pas aux enfants de moins de quatre ans, aux militaires voyageant ~~en formations constituées~~, au personnel de bord, aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins de service et munis d'un titre de transport gratuit, aux agents publics dans l'exercice de leur mission à bord.

Le Maire met aux voix la mise en place de cette redevance qui est votée à l'unanimité des membres présents.

C'est une recette de plus pour la Marina.

5- AVIS DU CONSEIL SUR LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAESM POUR LA MANDATURE 2026 – 2032

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le nombre de sièges au Conseil communautaire de CAESM se répartit de la manière suivante : Ducos 6, François 6, Rivière Pilote 6, Rivière Salée 6, Sainte-Luce 4, Saint Esprit 4, Vauclin 4, Marin 4, Trois-Îlets 3, Diamant 2, Sainte-Anne 2, Anses d'Arlet 2, soit 49 sièges.

Cette répartition est établie sur le critère du nombre d'habitants.

Pour la prochaine mandature, la Conférence des Maires propose de ne pas augmenter mais de maintenir le nombre de sièges à 49, afin de limiter le problème de quorum.

Dans la nouvelle répartition, la ville de Ducos passerait de six à 8, soit 2 sièges de plus. Le François passerait de six à sept, ce qui diminuerait Rivière Salée et Rivière Pilote. Le Vauclin qui n'atteint pas les 10 000 habitants passerait à 3 sièges et les Trois-Îlets resteraient donc toujours à 3 sièges.

(Le Maire fait ensuite lecture du tableau de la population des différentes communes du sud en arrondissant au millier près)

La ville de Ducos, qui passe à 17 000 habitants, est donc la première commune du sud. Derrière on retrouve le François avec 15 000 habitants, 11 000 habitants à Rivière Salée et à Rivière Pilote, 10 000 au Saint-Esprit, 9 000 à Sainte-Luce, 8 000 au Vauclin, 6 000 aux Trois-Îlets, 5 000 au Diamant, 4 000 à Sainte-Anne et 3 000 aux Anses d'Arlet.

Monsieur MENIL, pour être clair et précis, attire l'attention sur le fait que le chiffre officiel de la population des Trois-Îlets est de 6 814 habitants, et non 6 735 comme c'est porté dans le tableau.

Le Maire acquiesce en précisant que cela n'allait rien changer. Le chiffre aurait pu être plus important mais certaines personnes n'ont pas voulu être recensées. C'est le gros problème du recensement, alors que l'État a d'autres moyens de connaître la population réelle.

A une intervention hors micro, le maire répond que lors du recensement, l'année dernière, certaines personnes ne se sont pas présentées.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA (hors micro mais audible cependant) : « Monsieur le Maire dans les 6800 que Monsieur MENIL vient de présenter là (6 814 précise alors Monsieur MENIL (rire général)) oui c'est ça, 6814, est-ce que les gens qui vivent sur les bateaux qu'on recense aussi, est-ce qu'ils sont portés dans ces 6814 ? »

Le Maire répond par l'affirmative.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA (toujours hors micro) : « Alors ça veut dire qu'aux Trois-Îlets notre recensement est faussé parce qu'il y a plein de personnes qui ne sont pas recensées. Alors on dépasse à peu près de combien ? On est à peu près combien, si globalement on devrait mettre un recensement plus ou moins parfait... »

Le Maire avoue ne pas le savoir et répond que la population pourrait être de 7000 à 7200 habitants. Beaucoup de personnes ne sont pas venus, mais ceux qui sont sur les bateaux ont été recensés, parce qu'un agent est allé sur les bateaux. Beaucoup d'entre eux sont maintenant inscrits auprès du CCAS.

A différentes interventions hors micro, le Maire répond qu'ils sont domiciliés au CCAS, qu'ils ne sont pas tous sur les listes électorales, qu'ils ont de l'eau gratuitement, que leur adresse est soit au CCAS, soit à la Marina parce que la Marina aussi c'est un lieu d'adresse pour ceux qui habitent sur les bateaux. C'est la loi. Ils sont dans les 300 m.

Le Maire met ensuite aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Donc le nombre de sièges reste à 49, la ville des Trois-Îlets n'augmente pas son nombre de sièges.

6- PREPARATION SAISON CYCLONIQUE 2025 (RAPPEL)

Le Maire laisse la parole à Madame PINVILLE pour ce rappel.

Cette dernière salue les élus et commence son intervention en rappelant que la saison cyclonique est officiellement ouverte et que la réunion en préfecture s'est déroulée à la fin du mois juin.

Une activité assez intense est prévue, toujours évidemment dans le cadre du réchauffement climatique. Cela ne veut pas dire qu'un événement passera forcément sur l'île, et Madame PINVILLE croise les doigts, comme chaque année, pour que cela ne soit pas le cas.

Le suivi des phénomènes sera un peu différent cette année, puisque les États-Unis ont décidé de ne plus partager leurs données satellitaires. L'impact ne devrait cependant pas être très important, mais c'est vrai qu'avec ces satellites, l'information était disponible sur les réseaux, et parfois même avant même que Météo-France ne les donne. Mais cela n'empêche pas de se préparer comme d'habitude.

A une intervention hors micro, Madame PINVILLE répond que les informations seront toujours disponibles, mais qu'il était quand-même possible de les avoir avant, ce qui permettait de mieux se préparer et mieux anticiper les choses. Même à deux ou trois jours près, cela fait quand même la différence pour l'organisation.

L'objectif de ce rappel est surtout de mobiliser les élus pour qu'ils soient les yeux de la collectivité, et fassent remonter les informations à tout moment, et pas seulement en cas d'événement.

La commission s'est déjà réunie, et une prochaine séance de travail est prévue pour la semaine prochaine avec les différents membres de la cellule de crise. Il serait donc intéressant que les élus fassent remonter les points noirs et dysfonctionnements qu'ils auraient relevés.

Cette année une attention particulière sera portée sur les plaisanciers. La commission prépare une information à leur attention afin de pouvoir les recenser. Comme le fait le CCAS pour les personnes vulnérables et les personnes isolées, il serait utile et nécessaire de recenser ces plaisanciers qui pour certains passent six mois en Martinique et six mois ailleurs, en laissant leurs bateaux sur place.

Ce qui est important c'est d'être tous vigilants. La commission a déjà fait une première visite de terrain, et va de nouveau se réunir sur site afin de préparer et anticiper les choses.

L'une des difficultés c'est l'élagage, c'est-à-dire pouvoir déterminer ce qui relève de l'élagage privé et ce qui relève de l'élagage public.

Il faut inciter les habitants à élaguer leurs arbres, et Madame PINVILLE invite les élus à indiquer ce qu'il convient de faire aux résidents de leurs quartiers respectifs, parce que tout ne dépend pas de la ville.

Elle leur demande à nouveau de faire remonter les informations dont ils disposent déjà, parce que la commission se réunit bientôt. Ils doivent être les yeux de la collectivité.

Madame de DOMERGE MAIKOOUVA : « Avant pendant après. Madame PINVILLE quelles sont les éléments que vous n'auriez peut-être pas, que vous souhaiteriez que nous vous fassions remonter ? Par exemple ? »

Madame PINVILLE répond qu'il s'agit de tout ce qui constitue un danger, une obstruction sur le passage par exemple. Il ne faut pas attendre le dernier moment pour demander l'intervention des Services Techniques.

Il faut déjà essayer d'éviter que tout soit obstrué, s'assurer de l'évacuation des eaux, que les maisons soient préservées, que les gens puissent faire de l'élagage etc. Il faut faire de la sensibilisation et de la prévention.

A une intervention hors micro, Madame PINVILLE répond qu'il ne faut pas toucher aux lignes d'alimentation électriques mais appeler EDF parce qu'il y a un protocole à respecter.

(Retenant le fil de son intervention) Il faut pouvoir sensibiliser, observer et faire remonter toute information qu'ils jugeraient utile, et qui pourrait peut-être même pour le CCAS également. Ils ont en effet leur liste de personnes vulnérables, ils font leur boulot, mais cela pourrait arriver que certaines personnes n'aient pas été détectées. Celles-ci seront appelées en cas d'aléa afin de savoir s'ils ont ou non de la famille pour les prendre en charge.

Donc ne pas hésiter à faire remonter les informations car plus on en a, mieux on peut s'organiser.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Alors je reviens avec toi sur le comportement en amont. Effectivement on parle de période dangereuse, cyclonique, mais si on a déjà un comportement citoyen justement qui n'est pas déjà mis en place quand il n'y a pas de problème, de danger ou de cyclone, je pense pas qu'on y arrivera. Et puis au niveau de la sécurité, comment faire justement passer l'information pour faire comprendre à nos administrés qu'ils sont les partenaires de la collectivité, pas seulement pour mettre le bulletin dans l'urne, mais les premiers partenaires de la collectivité, qui travaille pour eux, voilà. Et je vois que nous tous élus, les employés de la mairie

effectivement et les administrés, nous empruntons des endroits, nous voyons des choses, et personne ne fait remonter. Et quand c'est remonté, et ben, c'est vrai que le Maire a bon dos, et ben, il y a le Service Technique, qui est assis (? – erreur possible de retranscription), mais on dit que c'est la faute de Monsieur le Maire.

C'est pas que ce soir je l'aime plus, mais c'est pour dire que justement pour beaucoup de choses il a bon dos, mais là je le dis, les gens ne font pas remonter les choses, et dès que ce n'est pas fait, on dit le Maire n'a pas fait. Mais ce comportement citoyen, il doit être là de manière constante, pas seulement quand on aura des périodes cycloniques et de tempêtes qui vont arriver. Alors il y a un, je pense, un travail à ce niveau-là, au niveau de la commission pour pouvoir sensibiliser les gens à avoir ce comportement-là. »

Madame BARDOUX annonce qu'en lien avec ce que dit Madame DOMERGE MAIKOOUVA, il est prévu de mettre en place une application qui permettra aux citoyens de faire remonter directement ce type de demande auprès des Services Techniques. Une réunion de travail a déjà été organisée avec les collaborateurs, et l'équipe attend le retour au niveau budgétaire afin de faire le nécessaire et pouvoir lancer l'application d'ici le mois de septembre, voire octobre.

Madame PINVILLE rappelle qu'il y a aussi l'alerte, faite maintenant par la préfecture. Actuellement, l'accent est mis sur l'aléa cyclone, mais de manière générale, de janvier à décembre, il faut être en vigilance, parce que le pays est concerné par la majorité des aléas qui puissent exister.

C'est vrai qu'il est possible de mieux anticiper l'aléa cyclonique et mieux se préparer, mais normalement tout habitant d'une île de la Caraïbe devrait avoir cette culture. Les aînés l'ont eue mais elle s'est étiolée.

La commission demande à nouveau aux élus d'être ses yeux dans leurs quartiers. Elle fait aussi appel aux bénévoles, aux habitants des quartiers, mais ceux-ci ne se bousculent pas au portillon. Elle doit rencontrer bientôt les associations. Au cours de cette rencontre, elle compte voir si leurs membres, déjà impliqués dans leur association, voudraient aussi l'être dans le dispositif afin de le renforcer, être un peu plus sensible et discuter avec les gens. Même si la ville fait passer des informations, il n'y a rien de mieux que d'échanger et de discuter avec les gens.

Monsieur PAIN dit avoir déjà des éléments de réponses au problème du curage de Paggerie, Xavier, Vatable et Ravine Pavée, quand il est question de saison cyclonique. Mais celles-ci ne lui conviennent pas.

Lorsque le problème est posé, la CTM dit que c'est du ressort l'État, l'État dit que c'est la CTM, la commune, etc... Enfin, un petit morceau de Rivière appartient à chaque personne.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA (début d'intervention hors micro) : « Et les rivières qui passent sur les propriétés des particuliers appartiennent aussi à l'État. »

Monsieur PAIN prend l'exemple de l'Anse à l'Ane où, à chaque inondation, toute la zone située en amont de chez « Roro » jusqu'au bord de mer, la maison d'Hippolyte etc., tout est envahi par l'eau.

Contrairement à ce qui est dit, les riverains n'ont pas les moyens de construire des murs de protection des rivières. Ils disent la même chose pour Xavier. Le département a fait les travaux qui n'étaient pas bons. Ils ont fait des berges de protection en bois dans la mangrove et dans l'eau, et disent maintenant que ce n'est pas eux.

Mais « kon mwen i yo, zavè tchou sé mounnan ka rété la a. Sé sa zot di nou. zot fè sé travo a, épi zavè tchou sé mounnan ki la a prézan ».

Ces problèmes d'inondation résultent de tout ce qui vient des mornes etc. Mais la question est de savoir qui est responsable et qui fait quoi.

Madame PINVILLE répond que la commune sollicite, mais n'a pas le pouvoir d'obliger et d'imposer.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « C'est sur le territoire de la collectivité, on n'a pas le pouvoir d'obliger et d'imposer ? Expliques-moi, je n'ai pas très bien compris. »

Madame PIVILLE répète que cela ne relève pas de la compétence de la commune.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA répond que c'est sur le territoire de la commune.

Madame PINVILLE lui demande alors si elle voudrait que la commune le fasse.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA répond par la négative et dit que la commune peut obliger.

Madame PINVILLE répète à nouveau que la commune sollicite mais ne peut pas...

Madame HABRAN demande confirmation que les arbres en bordure de route ne sont pas du ressort de l'administré, comme c'est le cas par exemple dans le quartier La Pointe (que Madame PINVILLE fréquente assez régulièrement) où il y a un sérieux problème.

(Il s'en suit des échanges sur la question de savoir si l'arbre se trouve ou non sur un terrain public.)

Madame PINVILLE explique que si l'arbre est sur le domaine public, le problème est de la compétence de la ville, sinon cela ne concerne que le privé.

Madame HABRAN répond savoir comme tout le monde qu'il revient au propriétaire de l'arbre de l'élaguer, mais précise parler des arbres qui sont en bordure de chemin, qui touchent presque le sol et qui, en période cyclonique, avec le vent, risquent de tomber carrément sur les routes, bloquer la circulation et empêcher aux véhicules de sortir du quartier.

Remarque : Visiblement, Mesdames PINVILLE et HABRAN ne semblent pas se comprendre sur la question posée par cette dernière.

Au terme de ces échanges, Madame PINVILLE explique qu'il peut effectivement arriver que la mairie puisse intervenir sur un terrain privé, mais que le plus souvent c'est vraiment quand il s'agit de personnes qui relèvent de l'aide sociale, du CCAS.

Madame HABRAN en tire la conclusion qu'un certain tri est réalisé, et précise à nouveau que dans le cas qu'elle évoque, les arbres n'appartiennent pas justement au propriétaire, et qu'elle pensait qu'avec l'acquisition de la nacelle par la commune les choses auraient été un petit peu plus facile. Il serait peut-être mieux, selon elle, de venir sur le terrain afin de bien analyser le problème et discuter.

Le Maire attire l'attention sur le fait que même si la ville dispose de la nacelle, il ne sera pas possible de réaliser tous ces kilomètres d'élagage nécessaire.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Juste une dernière question à Madame PINVILLE. Comment est évaluée l'efficacité de l'alerte au niveau du portable ? quand on sait qu'à beaucoup d'endroits il n'y a pas de réseau, comme moi l'année dernière, ou je crois même cette année quand ils ont fait, et j'ai pas entendu parce qu'il n'y a pas de réseau, et je dormais et on m'a appelée on m'a dit, mais il faut te réveiller il y a ci il y ça. J'ai dit bon écoutez je dors, pourquoi vous me réveillez. Alors comment on évalue l'efficacité justement de l'alerte par le portable ? »

Madame PINVILLE répond ne pas pouvoir donner de réponse. Il y a une cellule de crise communale, et une au niveau préfectoral. Là c'est la préfecture qui a mis en place ce dispositif, et ils savent normalement qu'il y a des zones qui ne sont pas couvertes.

Mais si la commission n'a pas l'information, elle ne pourra pas la faire remonter et savoir ce qui pourrait être fait, si possibilité il y a. Parce que là c'est en fait une question de couverture réseau.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : alors, alors, ça veut dire que quand les différents services concernés justement par la sécurité en période justement cyclonique, il n'y a pas ces échanges par exemple entre les promoteurs et tout, justement, qui font que mon portable va sonner. »

Madame PINVILLE répond que le dispositif ne se limite pas qu'à l'alerte SMS. Il y a la radio et la télévision. Les agents de la ville (la police, les Services Techniques etc.) circulent dans tous les quartiers. C'est vrai que cela ne se voit pas forcément, mais en cas d'alerte, les agents et les membres de la commission circulent. Il y a toujours une reconnaissance en amont, quoi qu'il en soit. La voiture sono passe également si c'est nécessaire.

Cela ne se limite donc pas à l'alerte SMS. Par le passé, il n'y en avait pas et la population était quand même alertée. C'est un élément supplémentaire qui est venu s'ajouter au dispositif qui existe déjà.

Madame GARLIN HAUSTANT rapporte qu'il y a deux semaines environ, une dame est venue la voir à son travail pour lui faire savoir qu'il y avait un gros arbre sur son terrain à proximité des fils électriques. Avec l'approche de la cyclonique, elle craint que l'arbre ne tombe et entraîne les fils. Elle (Madame GARLIN HAUSTANT) a prévenu les Services Techniques qui lui ont dit que c'était privé et que la dame devait se débrouiller.

Madame PINVILLE dit qu'il est possible de lui transmettre le lien EDF, ou faire appeler pour elle, ce à quoi Madame GARLIN HAUSTANT dit ne pas trop y croire.

Le Maire explique, pour que les choses soient claires, que EDF c'est les trois fils, ce qu'on appelle la moyenne tension.

A une intervention hors micro, Madame GARLIN HAUSTANT répond qu'il s'agit de Madame Héloïse LUBIN, tout au fond vers Madame Germaine FILON. Elle ne pense pas que cette dame fera quoi que ce soit.

Le Maire suggère que Madame LUBIN demande à son locataire d'élaguer. C'est la commune qui a logé « Washa », et maintenant elle loue non pas à « Washa » mais à ce locataire.

Revenant sur ses explications, il ajoute qu'EDF intervient sur les trois fils, c'est-à-dire la moyenne tension. Ça c'est leur travail. Pour ce qui concerne la basse tension, c'est-à-dire le câble qui alimente les maisons, ça c'est l'affaire du riverain. EDF n'élaguera pas.

Le SMEM annonce pouvoir mettre chaque année 3 416 € pour la location d'une nacelle. Donc, ils proposent à la commune d'en louer une pour l'élagage. Mais c'est impossible d'élaguer la totalité des Trois-Ilets avec ces 3 416 € du SMEM.

Quand on répond aux gens que c'est à eux d'élaguer leurs arbres, c'est parce qu'ils laissent monter les avocatiers, manguiers, arbres à pain etc., puis appellent la commune pour le faire.

Ils devraient savoir qu'il ne faut pas laisser monter autant les arbres. Il faut les élaguer chaque année, et comme ça ils donneront de plus gros fruits. Tant qu'on les laisse pousser ils donnent de petits fruits. Si l'on veut de gros fruits à pain, de gros avocats etc. il faut élaguer et non attendre que la commune vienne.

Maintenant, la commune a acheté une nacelle. Celle-ci est très utilisée par les électriciens, et beaucoup moins par les autres. La ville a bien formé des jeunes, d'autres agents, mais le problème est qu'ils sont très occupés sur d'autres tâches. Il y a donc parfois des arbres à couper, mais ils sont envoyés sur des travaux plus urgents.

La ville ne peut pas mener une campagne d'élagage comme elle l'a fait à une certaine époque sur les routes de La Plaine, La Ferme, Beaufond etc. parce qu'il faudrait élaguer partout. Il faudrait pour cela d'un budget élagage, ce qui est quelque chose d'énorme aujourd'hui.

La ville vient d'élaguer les amandiers derrière chez Yayanne (le Syll Snack), et cela lui a couté 3 500 et quelques euros, chez Tremplin. Une campagne d'élagage dans le budget, c'est quasiment 100 à 200 000 €.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Mais Monsieur le Maire, au lieu de dépenser des fois autant d'argent, il y a des arbres quand même qui ont quand même des racines qui sont... qui abîment les terrains, qui vont très loin. Est-ce que certains arbres, il ne faut pas carrément si possible les couper. Les couper parce que par exemple l'amandier-là... les amandiers ils font des racines qui vont très loin. Il y avait un amandier chez... comment il s'appelle, chez... comment il s'appelle, chez MORNEY, les pompes funèbres, à l'Anse à l'Ane, eh ben, la racine arrivait jusque dans le jardin de ma mère. Ça va très loin l'arbre. »

Le Maire acquiesce. La ville est quelques fois contre, mais peut parfois décider de supprimer l'arbre pour ne pas avoir à revenir, parce que l'administré la sollicite à chaque fois. Il vaut mieux donc le supprimer une fois pour toutes, même si cela coûte un peu plus cher. Cela coûte très cher aujourd'hui d'élaguer parce que personne ne veut utiliser le couteau etc.

Pour la période « cyclonique », si cyclone il y a, la salle de délibérations abritera le PC, ce que l'on appelle la Direction des Opérations de Secours, cela parce qu'il y a une dalle de béton en guise de toiture, tandis qu'aux Services Techniques, les tôles risqueraient de s'envoler. Cela a toujours été ainsi.

Le téléphone satellitaire s'y trouve également. C'est la raison pour laquelle il y aura toujours du monde dans ce bâtiment en cas d'annonce cyclonique.

Madame BOULET profite du fait qu'il soit question de prévention des risques, pour informer les élus que le CCAS conduira une opération à venir qui vise à mettre en place une réserve sanitaire chez les jeunes îliens. L'objectif est de pouvoir être prêt en cas de cyclone, ou autre événement majeur. Une cinquantaine de jeunes sera formée aux gestes de premiers secours et à la communication via un réseau CB.

Cette annonce a pour but de mettre déjà les élus dans une posture de repérage dans leurs quartiers respectifs, puisque ce sera une répartition par quartier. Repérer des jeunes suffisamment ancrés dans leur territoire, mais prêts aussi moralement pour être en mesure de tenir ce rôle-là.

Elle invite donc les élus à en parler autour d'eux, et indique qu'une action de communication sera très prochainement réalisée pour entamer rapidement l'action.

A une question hors micro, elle répond que cela ira de 12 à 30 ans, 12 ans minimum. A voir.

Le Maire le confirme pour les 12 ans. Il n'est pas question de former des enfants trop jeunes. Cette réserve sanitaire est une des choses qui se mettent en place de plus en plus, pour initier les jeunes à une certaine responsabilité. Le Conseil en prend acte.

Madame PINVILLE attire l'attention sur l'organigramme qui a été joint au dossier pour rappeler aux élus la procédure ainsi que le fonctionnement du poste de commandement.

Le Maire rappelle qu'en cas d'événement, tout se passe, comme d'habitude, dans la salle de délibérations. Il ajoute que le CCAS est habilité à venir au secours des personnes les plus nécessiteuses. Des paniers repas et autres leur sont fournis, et il faudrait que les élus et les bénévoles puissent les préparer en cas d'événement majeur (cyclone, séisme etc.)

Alors, comme l'a dit Madame PINVILLE, en cas de problème dans les quartiers, il faut faire remonter les informations pour que la ville puisse faire intervenir les Services Techniques, peut-être même la nacelle ce jour-là pour élaguer les branches qui seraient tombées chez les particuliers auxquels elle porterait secours.

Sur ce point, le Maire attire l'attention sur la manière dont les choses se passent en France. C'est deux poids deux mesures, car là-bas les pompiers sont sur les toitures avec des bâches, ils remettent les tuiles, ils font tout. « Nous ne sommes pas logés à la même enseigne ».

Monsieur MENIL revient sur l'organisation sectorielle des secours aux pages 57 et 61, et demande à connaître l'identité des élus des différentes zones.

Madame PINVILLE répond que seules les zones ont été indiquées. Comme cela a déjà été expliqué, ce ne sont pas des élus référents de quartiers. Cela concerne les risques majeurs, et c'est en fonction du lieu d'habitation de l'élu qui doit être les yeux de la collectivité à cet endroit. Là où l'élu habite, il est référent.

Monsieur MENIL (hors micro) précise sa question en prenant l'exemple de sa collègue voisine qui habite le bourg où il y a quatre sous-zones. Il aimerait donc bien savoir qui est référent à la rue Desgrottes ou...(inaudible).

Madame PINVILLE répond que l'objectif n'est pas de savoir qui est référent là, mais que l'élu sache où il est, pour qu'il puisse être à cet endroit les yeux de la ville. C'est la raison de ce rappel, parce qu'il fut un temps où il y avait des élus référents de quartiers, puis des élus référents pour les risques majeurs et certains s'étaient alors positionnés différemment pour cela sur les différentes zones.

Là c'est vraiment par rapport au lieu d'habitation. En cas de problème à Poterie, celui qui habite le quartier appelle le standard de la mairie, le Maire ou Madame PINVILLE sur leurs portables ou Monsieur LAFOLLE (en espérant qu'il n'y aura pas de problème à gérer).

Le Maire ajoute que si quelqu'un de l'Anse Mitan appelle un élu qui n'est pas du quartier, celui-ci devient alors référent de cet habitant.

Madame BARDOUX demande si la liste des bénévoles dans les quartiers a été réactualisée.

Madame PINVILLE indique que c'est en cours. La liste pourra être éventuellement complétée avec les associations que la commission doit rencontrer, si elles sont d'accord puisqu'on ne peut pas imposer. Elles seront donc sollicitées dans ce sens.

En fait, chaque année Madame BRELEUR contacte les bénévoles figurant déjà sur la liste, et le service en recherche d'autres, parce que c'est toujours bien d'avoir un certain nombre de personnes. Tout cela c'est la partie annuaire de crise que le service met à jour chaque année (bénévoles, professionnels de santé, secouristes etc.).

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Juste par rapport à ce que disait Monsieur MENIL, pour compléter ce qu'il était en train de dire, l'élu qui est référent de quartier, il est référent jusqu'à quelle superficie du quartier, parce que nous avons des quartiers qui sont très vastes. Effectivement on aura les sentinelles, les administrés et... le projet aussi dont parle Madame BOULET. »

Madame PINVILLE répond que le maître mot est ne pas se mettre en danger. Si on doit rester confiné, on le reste. L'important c'est de ne pas se mettre en danger. Donc, la limite c'est ne pas se mettre en danger. Quand l'élu peut sortir, il fait ce qu'il peut. La réglementation ne lui impose pas de rayon d'action limite autour de chez lui. Mais il ne faut surtout pas se mettre en danger.

Le Maire répète, comme il l'a dit précédemment, qu'un habitant de l'Anse Mitan pourrait bien appeler un élu habitant La Ferme, et qu'à ce moment il reviendrait à ce dernier de prendre le relais.

Et en tant qu'élu il appellerait les services de la ville pour le signaler. Donc les élus sont les relais de tout le monde, quel que soit le lieu où ils habitent. Mais de manière générale, chaque élu a sa zone.

(Echanges divers hors micro).

Madame PINVILLE ajoute que l'élu qui a l'information d'un autre quartier peut la faire remonter au PC. De toutes les façons il faut savoir qu'une fois que la cellule de crise est activée, ses différents membres sont là. Elle récupère alors toutes les informations afin de mettre en place, en amont, les actions permettant de protéger les personnes. Bien entendu, lors du passage du phénomène, tout le monde est censé être confiné.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « En fait j'ai posé la question pourquoi, parce que en fait, il arrive des fois qu'on soit en période cyclonique ou pas, qu'on ait des doublons, des triplons de personnes qui refont remonter souvent la même information. Et des fois, ça peut faire un croisement qui fait que on ne prend pas en charge correctement ce qu'il y a à prendre en charge. C'est un peu pour ça que ... »

Madame PINVILLE répond que de toutes les façons, dans la cellule de crise en période cyclonique, il y a une secrétaire qui recueille toutes les informations qui seront nécessairement croisées. Donc normalement, dans ce cas-là, elles sont traitées et analysées.

Le maire conclut les échanges en retenant que le Conseil prend acte de ce rappel.

7-1 PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES ENGAGEMENTS ANTERIEURS NON RATTACHES A L'EXERCICE COURANT

Sur invitation du Maire, Monsieur LOF procède à la présentation du dossier.

Quatre facture sont présentées.

Pour la première, il s'agissait d'une erreur de facturation interne au groupe ADISCO CORESTEL, pour laquelle la ville n'avait pas retenu l'engagement, alors que la prestation avait bien été réalisée.

Le seconde concerne un fournisseur de logiciel lié à la police municipale, à savoir AGELID, qui n'avait pas mis sa facture sur Chorus.

Les deux dernières sont d'ABC TELECOM, avec lequel il y avait un litige sur le montant facturé. Le service a fait le point avec le fournisseur qui a régularisé, d'où ces factures. Bien que datées de 2025, les prestations couvrant des exercices précédents, le SGC demande de les faire valider par le Conseil municipal.

Le Maire rappelle le total des factures antérieures à payer (soit 3 236,18 €), demande s'il y a des objections, puis met aux voix leur paiement qui est voté à l'unanimité des membres présents.

7.2 INFORMATIONS SUR LES REAFFECTATIONS DE "POSTES BUDGETAIRES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Après avoir salué les élus, le DGS, sur invitation du Maire procède à la présentation du dossier.

Il s'agit d'un point d'information à l'attention des élus, dans le droit fil de la présentation du nouvel organigramme.

Pour rappel, lorsque la ville recrute, elle droit ouvrir prévoir des crédits budgétaires pour ses recrutements. Comme annoncé dans la note de présentation du nouvel organigramme, ces recrutements se feront en priorité en interne et en cas d'échec la ville ira à l'externe.

Et c'est simplement un point d'information pour indiquer au Conseil municipal que, par rapport aux postes existants au niveau du budget, des réaffectations d'emploi auront lieu sur l'emploi :

- D'un chargé de mission politique sportive, qui va relever d'un cadre d'emplois de catégorie B, éducateur des APS.
- D'un responsable de la communication qui pourrait relever d'un cadre d'emplois de catégorie B, rédacteur territorial ou de catégorie A, attaché territorial.
- D'un agent enquêteur de l'observatoire fiscal qui va relever d'un cadre d'emplois de catégorie C.
- D'un chargé de mission Conseil de gestion qui va relever d'un cadre d'emplois des attachés, catégorie A.

(Tous ces emplois sont déjà prévus et existants au budget de la ville. Ils ont été libérés par certains départs à la retraite.)

- De deux postes d'agents des écoles, à temps incomplet à 20 heures et à 24 heures par semaine, qui relèvent du cadre d'emplois des catégories C. Ce sont des contrats à durée déterminée sur des agents non permanents qui vont pouvoir être inscrits sur des emplois permanents, puisque ces emplois existent au niveau du budget, de façon à réduire un petit peu la précarité de ses agents.

C'était donc surtout un point d'information pour que les élus sachent comment les choses vont se passer. Il n'y aura pas de nouveaux postes de créés par rapport aux recrutements à venir, mais la ville puisera dans les postes existants au niveau du budget pour pouvoir recruter sur les emplois créés dans le cadre du nouvel organigramme.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ce point d'information sur le personnel.

Madame BARDOUX demande ce qu'est exactement le poste de chargé de mission Conseil de gestion, s'il s'agit bien d'un poste transversal en lien avec plusieurs services pour optimiser les process, parce qu'elle n'a pas trop compris.

Le DGS, après une intervention hors micro, répond qu'il y a deux chargés de mission. Ces missions ont été créées et rattachées directement au Directeur Général des Services, parce les chargés de mission devront être en transversalité avec l'ensemble des services.

S'agissant de la mission Conseil en gestion, il s'agit véritablement de pouvoir accompagner les différents services dans la mise en place notamment de tableaux de bord de gestion, pour avoir un véritable suivi, un cockpit d'informations qui remontent au DGS et au Maire et qui permettent d'aboutir demain à une véritable évaluation des politiques publiques de la ville.

Madame BARDOUX demande s'il s'agit bien d'un poste entre le DGS et les chefs de service, « des encadrants ».

Le DGS répond que c'est un chargé de mission qui lui sera directement rattaché, mais qui travaillera en mode projet avec les différents services. Il pourra donc être aussi missionné sur des évaluations particulières avec un champ relativement large.

A une intervention hors micro, il répond que l'on appelle ça un chargé de mission. Après, il faut bien se dire que ces postes de chargé de mission sont des emplois ou des missions qui n'ont pas vocation « à être permanents ». Ils sont surtout utilisés pour mettre en place des choses, et peuvent être ensuite transformés en services ou autres choses. C'est histoire d'impulser la dynamique.

Et c'est le même principe pour le chargé de mission politique sportive. Mais il s'agit là véritablement d'accompagner les associations sportives, d'accompagner les élus dans la définition de la politique sportive, pour que l'on gagne en lisibilité de cette politique sportive.

Ce poste de chargé de mission politique sportive a aussi vocation à préfigurer ce que sera demain le futur service des sports de la ville, adapté à la politique qui devra être mise en place.

A une intervention hors micro (Monsieur PAIN), le DGS confirme avoir bien dit « accompagner ».

Monsieur GALY confirme à Monsieur PAIN qu'il s'agit bien « d'accompagner » et qu'il n'y a pas de décision. Ce sont des gens qui travaillent avec et qui proposent. Mais la décision est politique.

Monsieur PAIN (hors micro) répond vouloir bien dire les choses. Les élus sont politiques, et la politique, c'est eux qui la mènent... (reste d'intervention inaudible).

Le Maire confirme qu'il s'agit bien d'accompagner, puis demande à Madame BARDOUX si des réponses ont bien été apportées à ses questions.

Madame BARDOUX répond qu'il n'y a pas de souci et que c'est parfait. Elle ajoute avoir appris que Monsieur Alain ROOKUAH s'apprête à partir à la retraite et demande si des choses avaient déjà été mises en place pour la continuité du service.

Le DGS répond par l'affirmative. Un certain nombre d'agents ont aussi commencé à se positionner, à dire qu'ils étaient intéressés par ce poste. La transition et donc la continuité seront assurées, le temps de mettre aussi en place quelque chose, certainement avec un jury puisqu'il y aura plusieurs candidats, et arrêter quelque chose de définitif.

Après s'être assuré qu'il n'y a pas de question, le Maire propose de passer au point suivant.

7.3 DEMANDE DE SUBVENTION CAF – AMENAGEMENTS LUDIQUES DES COURS D'ECOLES ILET CHARLES ET ILET SIXTAIN

Le dossier relatif au marquage au sol de la cour de l'école Ilet Charles a déjà été présenté en Conseil municipal. Il profitera tant aux enfants des Trois-Ilets qu'à ceux de l'extérieur comme en ce moment, puisque la FOL ou Jikaélé utilise l'école. Cette demande de la directrice a été présentée et expliquée à la CAF.

Pour l'école Ilet Sixtain, ce sera la même chose mais un peu plus sophistiquée, à savoir la réfection de la cour avec un revêtement souple et le marquage au sol, parce que les enfants sont un peu plus jeunes. Le cout est donc plus élevé, soit 36 000 €. Ce dossier n'a pas été présenté au dernier Conseil municipal, et l'est aujourd'hui dans le but de bénéficier d'une subvention de 60 % de la CAF.

Les dossiers devaient être déposés sur la plate-forme la CAF au mois d'avril, mais le problème est que les directions d'écoles ont fait tenir leurs besoins à la fin du mois de mai, début juin.

Ils sont donc arrivés après, mais avec la signature de la Convention Territoriale Globale, la ville espère obtenir 60 % du montant des travaux. Elle sollicite donc 60 % pour l'école Ilet Charles, soit 4 823,91 €, et 60 % pour l'école Ilet Sixtain, soit 21 782,43 €.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

8 QUESTIONS DIVERSES – LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Monsieur Willy HABRAN, sur invitation du Maire, salue l'assemblée et commence son intervention.

La ville a obtenu le label Ville Active et Sportive. C'est quand même une très bonne nouvelle pour elle. La vocation de ce label est de récompenser et encourager les politiques sportives des communes, et surtout les aider à améliorer leurs installations sportives par la constitution de dossiers de subventions sur le plan national et autres.

Cela a été validé par un jury composé d'un certain nombre de personnes compétentes, sous le regard attentif du ministère des sports. C'est donc une très bonne nouvelle pour la ville, qui pourra le faire savoir à ses visiteurs, et faire de sorte que cet encouragement pousse d'autres personnes à la pratique du sport et autres.

Ce label-là comporte plusieurs niveaux, qui s'appellent les lauriers. C'est un plus lors de la constitution des dossiers de demandes de subvention. Les villes de Fort-de-France et du Lamentin sont très fortes en la matière. Ils ont pu obtenir pas mal de choses à ce niveau-là avec ce label.

Il appartient au service des Sports de faire en sorte que la ville puisse monter des dossiers de demandes de subventions.

Monsieur HABRAN tient donc à remercier et féliciter :

- Le service des Sports représenté par Monsieur Bruno MARIETTE qui a fait un travail formidable avec la Commission sport,
- Ainsi que et surtout les différentes associations qui ont bien joué le jeu, parce que pour remplir ce dossier il fallait avoir des informations très très précises qui ne pouvaient être obtenues que par les présidents d'associations.

Ce label est valable trois ans. Le tout maintenant est de faire en sorte pour que ce laurier soit maintenu.

Le Maire remercie Monsieur HABRAN et fait déjà de la mise en œuvre et du maintien de ce label une des missions du prochain chargé de mission sport. C'est comme le label de l'Unesco. Il ne suffit pas de l'avoir. Il y a un certain nombre de choses à faire.

Le Maire annonce ensuite la visite du préfet de la Martinique le mardi 22 prochain, à 09h00. Il sera question de construction de logements. Les travaux ayant déjà débuté dans le centre bourg, les échanges porteront sur les dossiers de Desgrottes, de la Marina et des deux hôtels à la Pointe du Bout et à l'Anse à l'Ane pendant les deux heures prévues avec le préfet. Tous les élus disponibles seront donc les bienvenus.

Madame PINVILLE demande au Maire de ne pas oublier d'évoquer à cette occasion la signature du CLSPD de la ville mercredi prochain dans l'après-midi.

Le Maire acquiesce, souhaite de bonnes vacances à ceux qui partent et donne rendez-vous mardi et mercredi prochains pour la visite du Préfet et la signature du CLSPD.

Madame BOULET rappelle le rendez-vous de Vakans bod lanmè, dans le contexte morose actuel avec un tué par balles tous les huit jours etc. et des gens tout autour qui perdent la joie de vivre.

L'objectif de cette année est de donner une couleur particulièrement ludique et joyeuse à cette journée.

Madame BOULET commence logiquement par s'appuyer sur les élus, qu'elle invite instamment à honorer de leur présence cette journée, avec une attention particulière au Maire qu'elle voudrait voir boire, manger et danser avec les îléens.

Page 25 sur 26

Elle exprime le besoin de cette présence des élus pour impulser la bonne humeur et inciter les gens à participer aux activités qui leurs seront proposées. Il y aura certes les activités traditionnelles, mais le souhait est de mettre aussi en place des défis, des choses comme cela. Donc il faudra vraiment que les élus soient là puisqu'ils sont l'exemple des iléens.

Le Maire conclut la séance en donnant rendez-vous sur le front de mer dimanche de neuf heures à 22 heures.

Fin de séance : 21h 15min

La secrétaire de séance,


Esther DOMERGE MAIKOOUVA

Le Maire,


Arnaud RENE-CORAIL
